

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Tarifs des Parcs Cimetières applicables à partir du 1er février 2011 - Décision - Autorisation
--

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs des différentes taxes et redevances perçues en contrepartie de services fournis par la Communauté Urbaine dans les deux parcs cimetières qu'elle gère.

Du fait de la loi n°93-23 du 8 janvier 1993 qui a mis fin au monopole communal du service extérieur des pompes funèbres, notre établissement public a, dès le 1^{er} janvier 1998, adapté ses tarifs à la réalité économique pour toutes les activités constitutives de ce service. La Communauté a donc, conformément aux recommandations de la D.G.C.L. et des services des impôts, individualisé dans les budgets annexes spécifiques, les dépenses et les recettes propres à chaque secteur d'activités.

Les montants des différentes redevances qu'il vous est proposé d'appliquer dans les parcs cimetières de la Communauté Urbaine en 2011 ont donc été étudiés d'une part, en distinguant les tarifs applicables aux activités relevant des budgets annexes de deux destinés à rémunérer des prestations dont la nature relève du service public administratif et donc du budget principal et, en second lieu, en tenant compte des éléments matériels et objectifs de l'activité des nécropoles depuis 2000.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les tarifs tels qu'ils figurent dans les tableaux joints au présent rapport et de les appliquer au 1^{er} février 2011.

Le Conseil de Communauté,

VU la Loi n°93-23 du 8 janvier 1993 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'II convient d'adapter à partir du 1^{er} février 2011, les tarifs applicables dans les parcs cimetières crématorium communautaires

DECIDE

Article 1 : - BUDGETS ANNEXES

a) - Service extérieur des Pompes Funèbres

L'adaptation des tarifs à la réalité économique s'est d'abord traduite par un alignement sur les coûts réels du service. Cette opération ayant été réalisée, il convient de prévoir une augmentation des tarifs de 1,5 %.

Dans ce groupe figure une nouvelle ligne se rapportant aux inhumations à 1,50 mètre d'un cercueil en pleine terre champ commun.

b) - Crémation

Situé dans un secteur concurrentiel, et en tenant compte de la réalité économique, l'adaptation des prix est fixée à + 1,5 %.

c) - Caveaux

Une augmentation de 1,5 % des tarifs est proposée.

Article 2 : - BUDGET PRINCIPAL – SERVICE ADMINISTRATIF

Pour les prix des services de ce deuxième groupe qui relève du budget principal, il vous est proposé d'augmenter les tarifs de 1,5 % selon le détail joint en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2011

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2011

M. MICHÈLE ISTE